Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213500127-20251204-0412202525-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

| | |
|---|---|
| | Le 4 décembre 2025, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Myriam GOHIER, Maire. |
| **Nombre de conseillers en exercice : 29**<br><br>**Nombre de présents : 22** | **Etaient présents** : MME GOHIER, M JUGAN, MMES LE GALL-LE BLEIZ, BRIAND, ROUXEL, M PASDELOU, MME LESUR, MM BRIZARD, THEBAULT, MMES DUGUEST, MANCEAU, MM BENOIST, CHERON, GUIHEUX, BAZIN, RESCAN, DUFRESNE, MME SOULIMAN, MM TRIHAN (à compter du point 2), ROSE, OLMETA, MME MOUCHERE formant la majorité des membres en exercice. |
| **Nombre de votants : 24**<br>**Puis 25 à compter du point 2** | **Absents représentés** : MM LECLERC, DANION, GEFFRAY.<br><br>**Pouvoirs** : MM JUGAN, PASDELOU, MME SOULIMAN.<br><br>**Absents** : MM BODIN, CONNEAU, MMES CHASSAT, GOURVEZ.<br><br>Monsieur Yves THEBAULT a été élu secrétaire de séance. |

## 25. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE JUMELAGE ET AU LYCEE JEAN BRITO POUR LE DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION A PEMBROKE

**Rapporteur : Nathalie ROUXEL**

Dans le cadre de la signature d'une convention de jumelage et d'un serment solennel entre la ville de Pembroke au Pays de galles et Bain de Bretagne en 2024, officialisées par une délibération lors du Conseil Municipal de Bain de Bretagne du 4 avril 2024 et réciproquement approuvé par celui de Pembroke le 12 avril 2024, il est prévu un déplacement d'une délégation bainaise à Pembroke du 3 au 7 février 2026.

A noter qu'un représentant du Conseil Municipal de la ville de Pembroke est venu en visite à Bain de Bretagne en 2023.

La délégation bainaise sera constituée d'un à deux élus municipaux dont les frais de déplacement seront pris en charge par la Mairie dans le cadre de la procédure de remboursement aux élus et aux agents. Deux autres personnes composeront cette délégation, une personne du Comité de jumelage et une autre du lycée Jean Brito. La commune ne pouvant pas rembourser les frais de déplacements de ces personnes, compte tenu de l'intérêt local et de la perspective de nouer des liens avec cette commune et notamment dans le milieu éducatif, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle au Comité de jumelage afin de financer les frais pour le bénévole du Comité de jumelage ainsi qu'à une association du Lycée afin de financer les frais pour une enseignante. Cette subvention sera d'un montant de 410 € pour chacune des deux associations. Elle sera versée sur justificatif du déplacement et fourniture du dossier de demande de subvention sur projet.

**Il est proposé au conseil municipal :**

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213500127-20251204-0412202525-DE

• **d'approuver** le versement d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage ainsi qu'au Lycée Jean Brito dans le cadre du déplacement d'une délégation bainaise à Pembroke en février 2026.

• **d'autoriser** Madame Le Maire à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire.

***Décision***

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage ainsi qu'au Lycée Jean Brito dans le cadre du déplacement d'une délégation bainaise à Pembroke en février 2026.
- **autorise** Madame Le Maire à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire.

*votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 25*

***Pour extrait conforme,***
***Le Maire,***
***Myriam GOHIER.***

MAIRIE DE BAIN DE BRETAGNE
I. et V. - 35470